



Les nouvelles de la Confédération des Ecologistes Indépendants Souveraineté - Ecologie - Ruralité

Mai 2005

CEI- 421, rue Croix de la Cazes- Le Golf Bât.5
34000 Montpellier - Tél. : 04 67 41 28 44
<http://cei-msr.com> - Courriel : secretariat@cei-msr.com

SPECIAL REFERENDUM DU 29 MAI

**NON !!! L'Europe ne peut défendre ni la justice sociale,
ni la liberté, ni l'emploi, ni l'écologie,
si elle ne se protège pas de la mondialisation économique,
si elle ne permet pas la maîtrise de l'économie par ses citoyens,
et donc si elle ne retrouve pas la souveraineté politique et économique**

Chacun peut le constater : chaque jour le mondialisation économique nous amène son lot de concurrence déloyale, de délocalisations, de chômage et de précarité... Chaque jour, la mondialisation économique aggrave la pollution atmosphérique et l'effet de serre à cause de l'augmentation des transports qu'elle entraîne. Ainsi chaque jour, elle aggrave dangereusement le risque climatique... C'est pourquoi, avant d'aller voter, demandons-nous si le Traité constitutionnel européen apporte des solutions à ces problèmes cruciaux, ou bien si la logique dans laquelle s'inscrit ce traité n'est pas à l'origine même de ces problèmes ?

Cachez moi ce mensonge... que je ne saurais voir

La classe politique s'affole car les mensonges qui lui ont permis de faire accepter il y a 13 ans, ce qu'ils appellent « la construction européenne », apparaissent dans toute leur crudité : en particulier, la thèse que le Traité de Maastricht allait aider à réduire le chômage, s'avère de plus en plus scandaleusement trompeuse. Le chômage continue à se développer en France, comme dans toute une partie de l'Europe, et quand il ne se développe pas, c'est au prix d'un dumping social dont sont victimes l'ensemble des salariés (ex. Grande-Bretagne...).

L'autre mensonge énorme est l'idée que, par sa dimension, la soi-disant « construction européenne », depuis le Traité de Maastricht jusqu'à l'actuel projet de traité constitutionnel, allait permettre de protéger les pays européens contre la puissance des marchés mondiaux uniformisateurs, et en particulier contre la puissance des Etats-Unis. L'argument mis en avant était qu'ensemble, les pays européens allaient être plus prospères, avoir une productivité plus élevée, investir beaucoup plus, etc..., tout cela grâce au développement des échanges qu'ils considèrent comme une source éternelle de prospérité.

Mais la réalité, on la connaît maintenant. Car entre la période 1946-1976 où les pays européens étaient

essentiellement déterminés par leurs législations nationales, où leurs échanges extérieurs étaient beaucoup plus faibles, et la période récente, marquée par le choix de l'ouverture et le développement des échanges, suivi de la dite « mondialisation économique », **le diagnostic est sévère.** En France par ex., l'ouverture et le développement des échanges a eu des effets terribles :

- la division du taux de croissance de la production par 2,5

- la division du taux de croissance de la productivité par 2

- la division du taux d'investissement par 1,5

- et par contre, **la multiplication des inégalités**, avec par ex. la réduction de 10 points de la part des salaires dans la valeur ajoutée,

- et surtout **la multiplication par 7 du taux de chômage.**

Le problème est qu'apparemment nos gouvernants trouvent que tout cela est très bien, puisqu'ils continuent à nous proposer les mêmes recettes à base de d'ouverture à la concurrence mondiale, et d'austérité budgétaire, obligeant à réduire toujours plus les acquis sociaux et les services publics.

Evidemment, tout cela va très bien ensemble : l'ouverture à la concurrence avec des pays à très bas salaires, pousse nos gouvernants à baisser les charges sociales qui pèsent sur nos entreprises... et notre système

social peu à peu se trouve entraîné comme dans un cercle infernal qui semble sans limite.

Evidemment aussi, nos gouvernants de droite comme de gauche, se gardent bien de nous dire qu'à **travers le Traité de Maastricht, la mondialisation économique a été « institutionnalisée », et que maintenant, à travers le nouveau projet de traité, on nous propose carrément de la « constitutionaliser ».** Nous verrons comment un peu plus loin.

Quelle Europe voulons-nous ?

L'analyse et la critique de ce traité constitutionnel et des anciens traités qu'il intègre, suppose auparavant de s'être demandé de quelle forme d'Europe nous voudrions. Car c'est en fonction de cette vision que l'on peut juger sur le fond le projet de traité. Il faut pour cela partir des nouvelles ambitions de sociétés et d'une autre vision du monde que pourraient partager avec nous d'autres peuples, au Nord comme au Sud.

Au départ, ces ambitions ne sont certainement ni d'acquiescer la puissance qu'il faut pour dominer le monde, ni de perpétuer des économies et des entreprises dont le seul objectif serait d'être le « leader » et de porter au maximum leur capacité de changement.

Ce qu'on peut attendre d'une autre Europe :

- c'est qu'elle développe et protège la diversité, la diversité européenne en particulier ;

- c'est qu'elle permette et développe les identités de chaque peuple, de chaque nation et de chaque groupe humain qui la compose.

- c'est qu'elle permette et développe les autonomies économiques et politiques nécessaires pour défendre ces identités.

- c'est aussi qu'elle rende aux peuples leur droit à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire leur souveraineté nationale sur les plans à la fois politiques, économiques et militaires.

En fait, **cette volonté de faire en sorte que les peuples et les nations puissent chacun vivre librement leur vision du monde, avec les moyens nécessaires à son expression**, comme un marché national, un système de prix national et une monnaie nationale dont on peut réduire ou augmenter la quantité ; **cette volonté suppose de pouvoir résister aux forces économiques d'uniformisation mondiale (qui sont bien souvent aussi des forces d'américanisation). C'est donc d'abord sur ce point qu'une « entente européenne » devrait être nécessaire.**

Les 8 principes fondateurs de ce que pourrait être une autre Europe :

1- Principe de respect des équilibres écologiques :

Les problèmes actuels de déséquilibres écologiques sont en fait le résultat d'un ensemble d'évolutions dangereuses comme par ex. : - la recherche du quantitatif maximum et du court terme au détriment de la qualité et du long terme, - le gigantisme urbain et la désertification rurale, - l'éloignement entre producteurs et consommateurs, - la mondialisation qui en découle, - et de ce fait, la généralisation des techniques de production qui polluent, surconsument les ressources naturelles de plus en plus rares alors qu'elles économisent le travail, - l'uniformisation générale qui s'ensuit et qui par contre-coup entraîne l'abandon des savoir-faires traditionnels pourtant adaptés à leur environnement proche, mais obsolètes sur le marché mondial, etc.

2- Principe de primauté du politique sur l'économique :

L'homme en société pense, rêve, agit de mille manières qui ne peuvent se réduire à la production et à la consommation.

Or, c'est l'inverse qui nous est proposé. **A cause de la mondialisation obligatoire contenue dans le projet de Traité** (impossibilité des protections douanières

ou du contrôle des capitaux), **la primauté des valeurs économiques risque d'être constitutionnalisées.**

3- Principe démocratique de baisse du niveau de décision :

Ce principe part d'une constatation : la démocratie prend d'autant plus de réalité que le niveau des décisions est proche du citoyen. Or, chaque jour nos gouvernants trouvent de bonnes raisons pour nous éloigner des lieux de décisions.

Vouloir un autre monde, vouloir une alternative à la mondialisation, c'est donc vouloir au contraire **que les décisions se rapprochent des citoyens et descendent**, par ex. du niveau européen au niveau national, ou du niveau inter-communal au niveau communal, et même jusqu'au niveau des quartiers s'il s'agit des grandes villes. **Cela exclut donc l'idée d'un "super Etat européen" qui primerait sur les Etats nationaux et ferait monter le niveau de décision.** Cela exclut en conséquence le projet de traité constitutionnel qui signerait le fondement de ce super-Etat disposant de la primauté juridique absolue grâce aux articles I-6 et I-7 du traité.

Enfin, ce principe recouvre deux autres aspects : d'un côté, les **Droits de l'Homme** qui affirment la valeur de chaque individu, universelle et incomparable, et de l'autre, le **Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes** et donc à être aussi uniques, incomparables et autonomes.

4- Principe de respect de la diversité :

Le quatrième progrès est de faire respecter la diversité des groupes, des nations, des régions et des individus et donc d'enrayer le processus d'uniformisation actuel.

5- Principe de respect de l'autonomie politique et culturelle de chaque peuple :

Le cinquième progrès est de préserver le minimum d'autonomie politique et culturelle nécessaire pour respecter la diversité des citoyens et des groupes.

6- Principe de subsidiarité :

Le cinquième progrès est de faire en sorte que l'existence d'organisations supra-nationales soit compatible avec le principe de baisse du niveau de décision et avec le principe de subsidiarité. Ce principe de subsidiarité peut s'énoncer ainsi : *une compétence peut être transférée à l'échelon supérieur seulement si elle ne peut pas être exercée à l'échelon inférieur : ce que la Commune peut accomplir ne peut être transféré à la Région, ce que la Région peut accomplir ne peut être transféré à l'Etat, ce que l'Etat peut accomplir ne peut être*

transféré à l'Union Européenne...

En résumé, il est meilleur pour une société basée sur la démocratie que chaque groupe s'occupe de ses propres affaires ; et plus les décisions sont prises au plus près des citoyens, plus l'ordre social progresse.

7- Principe de coopération à géométrie variable :

Dans le respect des précédents principes, les pays européens peuvent avoir besoin de coopérer sur certains sujets afin par ex. de renforcer leurs moyens de recherche ou d'investissement. Mais, plutôt qu'une coopération obligatoire pour tous les pays en même temps, il paraît beaucoup plus judicieux d'adopter un principe de « coopération à géométrie variable », dans lequel chaque pays européen peut librement décider de coopérer avec d'autres sur un thème précis. Ce principe remplacerait deux principes de fonctionnement actuels de l'Union Européenne, où les décisions peuvent être prises soit à la majorité qualifiée soit à la majorité absolue. Avec ce nouveau principe, **on éviterait plusieurs pièges** que nous promet le projet de traité :

- le risque d'assister au nivellement par le bas, dans lequel les pays les plus avancés seraient par ex. obligés de réduire leurs avancées sociales ;

- le risque de l'inaction comme ce fut le cas pour la guerre en ex-Yougoslavie.

Ce mode opératoire présentera en outre **de nombreux avantages :**

- ce principe favorisera **le respect de l'autonomie, de la diversité des cultures et des rythmes d'évolution des pays européens**. Dans ce cadre, la France pourra continuer à exprimer sa différence, comme elle l'a fait avec son refus de participer à la guerre en Irak, alors que d'autres pays européens soutenaient les Etats-Unis. Mais avec le nouveau traité, l'Europe sera sensée parler d'une seule voix, et de plus, **par l'article I-41-2 du traité, elle devra se soumettre à l'Otan, autrement dit aux Etats-Unis ;**

- ce principe favorisera **l'innovation**, grâce à sa souplesse de fonctionnement. Ainsi certains pays désireux d'avancer plus vite sur un sujet pourront collaborer sans être obligés d'attendre l'autorisation de tous les autres. Les quelques succès européens de la recherche et l'industrie comme Airbus, Ariane, Galiléo, etc, ne sont d'ailleurs pas passés par le carcan bruxellois, mais ont été le fruit d'une simple coopération entre Etats volontaires.

8- Principe de solidarité et de justice :

Les pays européens doivent pouvoir

continuer à exprimer leur solidarité à travers les fonds structurels européens versés aux pays et régions les plus pauvres de l'Europe mais aussi des pays du Sud. Mais cela ne peut avoir d'impact global positif que sous certaines conditions :

- D'une part, les fonds doivent avoir pour objectifs prioritaires d'aider les pays et les régions les moins riches non seulement à se rapprocher socialement des pays développés, mais aussi à développer les techniques les plus respectueuses de leur environnement ;

- D'autre part, il faut qu'au préalable, les pays dits « les plus riches », comme la France ou l'Allemagne, aient réduit suffisamment le chômage et la pauvreté de leur propre population. C'est à cette condition qu'ils auront les moyens réels d'aider au développement des autres pays. Cela passe nous le verrons plus loin, par la restauration des circuits économiques nationaux, par l'abandon de la priorité donnée à la lutte contre l'inflation et à la libre-circulation des marchandises et des capitaux, et donc, **par la remise au premier plan de l'objectif de créations d'emplois.**

Pour ou contre le traité : projet positif ou synthèse du pire ?

Si maintenant nous voulons analyser les raisons d'être pour ou contre le projet de traité, un premier constat doit être fait : au delà du détail des 448 articles, **le plus important est la logique d'ensemble du texte.** Car ce n'est pas tel ou tel article qui interdit ou favorise les services publics, les prestations sociales, les mesures de sauvegarde des équilibres écologiques, etc, mais c'est une logique d'ensemble dans lequel ce traité s'inscrit et qu'il reproduit. Cette logique d'ensemble n'est pas dissociable de celle des traités antérieurs, qui sont comme des "poupées gigognes": le plus récent traité contient l'essentiel des traités antérieurs.

Or, tous les jours, on voit des articles se lamenter du fait que les partisans du Non agiraient contre la construction de l'Europe politique et économique... **Quelle imposture !!** N'est-ce pas plutôt l'inverse ? En effet, si avant le Traité de Maastricht, on pouvait encore croire que les partisans des traités européens défendaient la construction d'une Europe politique et économique, ce n'est plus acceptable aujourd'hui.

Car ce sont les dispositions de ces traités qui ont dissout l'Europe dans la mondialisation et qui ainsi ont rendu

impossible la maîtrise des phénomènes économiques par les citoyens et les responsables politiques. Alors que les partisans du Oui parlent d'une avancée démocratique, on comprend ici que les notions de démocratie sont rendues totalement illusoires, au niveau national comme européen. C'est à l'heure actuelle un des nouveaux grands mensonges entourant le projet de traité.

On voudrait encore nous faire croire, après une vingtaine d'années durant lesquelles, seuls les arguments d'ordre économique comptaient pour justifier les traités proposés, que ce projet serait, comme l'a écrit J-M. Colombani dans le Monde du 29 Avril 2005, *"le point de passage vers une construction politique qui nous fait défaut"*. C'est le dernier grand mensonge. Mais qui aura le toupet d'affirmer qu'il serait possible de fonder une construction politique sur les décombres de la souveraineté économique de l'Europe et de ses nations ? **Comment la souveraineté politique pourrait-elle exister sans la souveraineté économique ?**

L'Europe économique intégrée n'a pas été privilégiée

En réalité, non seulement il n'y a pas eu de construction d'une entité économique européenne intégrée, mais au contraire tout a été fait pour la dissoudre. Cette dissolution a commencé en 1983-85, mais son apogée a été le traité de Maastricht qui a complété cette insuffisance de système industriel intégré, par des dispositions qui encouragent formellement le caractère mondial des échanges au détriment du caractère européen.

L'exemple peut être pris dans le passage de l'article 73 du Traité de l'Acte unique à l'art. 73 du Traité de Maastricht. En effet, dans l'art. 73 de l'Acte unique, on encourageait la liberté de circulation des capitaux en Europe, mais uniquement à l'intérieur de l'Europe. L'art.73 du Traité de Maastricht inverse cette problématique : la liberté de circulation des capitaux ne pourra être définitivement mise en place que lorsqu'elle aura été réalisée entre l'Europe et le reste du monde. Dès lors toute législation sociale ou écologique trop coûteuse pour les entreprises, va les inciter à sortir d'Europe, à délocaliser leurs capitaux, pour en fait nous re-envahir de leurs produits et nous faire concurrence, car dans le même temps, l'art. 3 du Traité de Maastricht supprimait toute possibilité de protection ou « de préférence communautaire ».

Ainsi, **les délocalisations n'ont pas été un dysfonctionnement dû au hasard de la construction européenne, la**

possibilité des délocalisations en a été au cœur. Le problème actuel est que le projet de traité constitutionnel reprend exactement tout cela, càd le pire de ce qui existait dans les traités de l'Acte unique, de Maastricht et d'Amsterdam. Il reprend leur logique d'ensemble, mais il le fige en l'enfermant dans une constitution sans espoir d'amélioration. Car selon l'art. IV-443, pour modifier le traité constitutionnel, il faudra l'unanimité des 25 pays membres de l'Europe (et demain des 30). Autant dire mission impossible.

Cette logique d'ensemble, à l'oeuvre surtout depuis le traité de Maastricht, a une conséquence majeure : **cette logique rend impossible le fonctionnement d'un « circuit économique » où les dépenses des uns (prestations sociales, services publics) deviennent des débouchés pour les autres (entreprises privées).** Car évidemment, en l'absence de ce circuit, toutes ces dépenses qui devraient normalement jouer un rôle de stabilisation économique et sociale, n'apparaissent plus que comme des obstacles à la compétitivité des entreprises sur le marché mondial, et donc des obstacles aux emplois dépendant du commerce extérieur.

Pas de politique écologique ni sociale sans « circuit économique »

Concrètement, dans le projet de traité, cette disparition du circuit découle d'une accumulation d'articles qui rendent impossible toute politique économique autonome : ce sont par ex. les articles III-151, III-153, III-156, III-157, et III-314 sur la libre-circulation des marchandises et l'absence de protections, et les articles III-177, III-181, III-182, III-184, III-186 sur les dispositions monétaires et budgétaires, etc...

A cause de ces articles, il deviendrait donc impossible de financer une politique d'investissements écologiques massifs, pourtant très urgents. De même, il faudrait continuer à supporter la réduction des services publics, des prestations sociales, des dépenses de santé, pour se conformer au carcan du Pacte de stabilité budgétaire repris dans le projet de traité.

Plus globalement, on peut dire que c'est l'ensemble de la partie III qui n'a rien à faire dans un texte de type constitutionnel. Tout le monde sait qu'une constitution n'est pas faite pour être modifiée à chaque élection. Il est donc totalement insupportable que ce projet comporte la partie III qui nous enferme pour une durée illimitée (art. IV-446) dans

des politiques économiques aussi absurdes par ex. que la désinflation compétitive et la perte de la croissance du pouvoir d'achat, etc.

En outre, beaucoup de ces éléments sont incompatibles avec la Constitution française. Aussi, en janvier dernier, la CEI a-t-elle interpellé chacun des députés et sénateurs par une lettre mettant en garde contre les dangers de dérives possibles lors de la révision. Malgré ce, les français ont été honteusement trompés sur les conséquences de la révision de la Constitution française.

En effet, pour que la Constitution française soit compatible avec le texte européen, il aurait normalement fallu faire disparaître des articles fondamentaux hérités de la révolution de 1789 comme la souveraineté nationale ainsi que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen (1948).

Mais **par un scandaleux tour de passe-passe juridique**, la majorité de nos élus a préféré de ne pas toucher officiellement à ces articles fondamentaux, sachant qu'une fois le projet de Traité adopté, la Constitution française serait de fait inférieure au Traité européen, en application de l'article I-6 du projet de traité.

Il est temps de réagir

Vous l'aurez compris, voter oui au traité constitutionnel, ce serait une fois encore confirmer un certain nombre de dispositions insupportables que nous venons d'évoquer. Il faut donc réagir.

La France dispose d'un énorme moyen de pression puisqu'elle donne plus à l'Europe qu'elle n'en reçoit. C'est pourquoi, voter Non n'empêchera pas les affaires de notre pays de continuer !! Certes nous n'aurons pas tout résolu : nous reviendrons au Traité de Nice qui comporte les dispositions dangereuses du Traité de Maastricht. Certes l'Union Européenne à 25 pays (et bientôt à 30) se révélera vite ingérable.

Mais nous aurons fait un grand pas, car le blocage momentané de l'Europe constituera une chance inespérée de pouvoir renégocier les traités. **Ce sera la possibilité de remettre à plat le projet européen, d'imaginer la construction d'une autre Europe, par ex. d'une Europe Confédérale qui respecte enfin la souveraineté des peuples et des Nations, d'une Europe enfin au service de l'emploi, de la solidarité et des équilibres écologiques.**

Si le NON l'emporte

la France prendra la tête d'un vaste mouvement populaire de libération contre la mondialisation économique

Le NON français a en effet de fortes chances d'être suivi par d'autres pays (Pays-Bas, Danemark, Grande-Bretagne, Pologne, Tchéquie...). Il entraînera des mouvements populaires qui ne se satisferont pas de modifications de détail et qui s'attaqueront à la logique d'ensemble développée depuis les Traités de l'Acte unique et de Maastricht, à savoir la primauté de l'économie sur le politique, le social, l'humain, l'environnement, le productivisme, la mondialisation économique et le libre-échange.

Si le NON l'emporte, ce sera aussi le plus extraordinaire échec pour la classe dominante, qui est bien la seule aujourd'hui à tirer quelques bénéfices de la mondialisation économique. Cet échec libérera des forces nouvelles et ainsi contribuera à ce que la nouvelle Europe soit porteuse des valeurs que nous avons évoquées. **Et c'est seulement à partir de là qu'une véritable prise en compte des exigences et des urgences écologiques pourra s'opérer.** ■

Agriculture : pour un droit des peuples à se nourrir eux-mêmes...

Par Sandrine MARECHAL, Trésorière de l'AFCEI (34)

Dans le monde entier, ce que demande la plupart des paysans, c'est tout simplement de pouvoir vendre leurs produits à des prix qui leur permettent de vivre décemment et au minimum de couvrir leurs coûts de production. Or, cette exigence minimale, commune au Nord comme au Sud, est attaquée par le développement des ventes de produits à prix mondiaux de dumping, et de produits dont la qualité est inférieure au minimum exigible pour la santé des consommateurs. Les paysans ont toujours été en position d'inégalité de par leur atomité et leur nombre (700 000 en France) face à des acheteurs quant à eux en position de quasi-monopole (à peine 5 dans la grande distribution) ! Et les interprofessions agricoles, censées défendre les intérêts des agriculteurs se révèlent avec le temps, de plus en plus éloignées des intérêts des agriculteurs, bien trop occupées sans doute à leur propre prospérité.

Alors, quand nous réclamons la "souveraineté alimentaire" pour chaque peuple, nous revendiquons tout simplement une régulation du marché, contre ses excès, contre notamment toutes les pratiques de dumping, tout simplement parce que, chaque peuple a le droit de rechercher l'autosuffisance alimentaire pour son pays et par là se prémunir contre la famine, parce que chaque peuple a aussi le droit de se protéger contre les produits menaçant sa santé...

Nous ne pouvons nous passer de nourriture, et pourtant chaque année en France, comme dans les autres pays d'Europe, le nombre d'exploitations agricoles se réduit terriblement, ne laissant de place que pour des exploitations de plus en plus grandes, trop souvent tournées vers des productions de médiocre qualité et très polluantes.

Au Nord, chaque année nous voyons les producteurs de fruits et légumes manifester violemment, parce que leur production est achetée par la grande distribution moins chère que ce qu'elle leur a coûté à produire.

Par ex., au moment où les producteurs

français cherchent à écouler leurs premières fraises (denrée éminemment périssable), la grande distribution se délecte à en faire venir des quantités d'Espagne, du Maroc ou de Tunisie... qui viennent "joyeusement" casser les prix français... Quand un producteur vend sa salade 0,30 Euros à la grande distribution, celle-ci la revend sans transformation à 1,20 Euros (quelle marge !). Cela devrait nous faire réfléchir pour les prochaines réformes agricoles !!!

Tout cela serait censé réjouir le consommateur obsédé par les prix bas. Cependant cette obsession a quand même une limite, car depuis les crises sanitaires à répétition -

"vaches folles", tremblante du mouton, grippe aviaire, poulet à la dyoxine, boeuf aux hormones, etc. - les consommateurs comprennent de mieux en mieux que les bas prix engendrent souvent une dégradation de la qualité des aliments. On fait de plus en plus le rapprochement entre l'augmentation des maladies (cancers...) et la pollution de nos aliments. La demande en produits bio est de ce fait en constante augmentation, mais le paradoxe est que la filière bio française reste marginale, au point que la France est obligée d'en importer !!

La situation des pays du Sud, avec une population encore aux trois-quarts paysanne,

est encore plus menacée par l'arrivée de produits à prix cassés.

Un exemple récent survenu au Sénégal illustre ce propos : de nombreux producteurs sénégalais de poulet fermier se sont retrouvés ruinés suite à l'arrivée de poulets industriels venant d'Europe à seulement 0,5 Euro le kilo contre 1,5 Euro le kilo pour les producteurs locaux. Comme on pouvait s'y attendre, la population sénégalaise majoritairement pauvre, a acheté les morceaux de poulets les moins chers, bien que de mauvaise qualité. Et comment les paysans sénégalais, pourtant pas réputés les plus chers du monde, pouvaient-ils résister à une telle concurrence ?

On peut ainsi comprendre que les pays du Sud, tout comme les pays du Nord, ont besoin de se protéger contre les prix de dumping mondiaux qui mettent en péril la survie des paysans et donc la capacité d'autosuffisance alimentaire de leur pays. Ces prix mondiaux qui mettent en péril les petits paysans à la fois au Sud et chez nous, sont des prix de dumping. Ils ne subsistent souvent que parce que des aides viennent couvrir une partie des coûts de production. De plus, ces aides n'ont aucun intérêt pour les petits paysans français, elles n'ont d'intérêt réel que pour les très grandes exploitations, par ailleurs productivistes et polluantes, car elles peuvent jouer en plus sur la baisse des coûts grâce aux grandes quantités produites.

Il n'est pas normal en outre que le principe de la première politique agricole commune, de protection des petits paysans et débouchant

sur les prélèvements à l'entrée de l'Europe, puisse se retourner contre les petits paysans du Sud, grâce à une restitution de ces prélèvements servant en fait de subvention à l'exportation.

Par quelles mesures retrouver des PRIX JUSTES, capables de financer des productions plus saines, et de maintenir un nombre élevé d'exploitations paysannes indépendantes ?

Nous pouvons y arriver par exemple, en rétablissant la **préférence communautaire**, sous la forme entre autres, de droits de douane, et - de contingentements à l'entrée, ce fut d'ailleurs un des axes de l'ancienne PAC, etc.

Cela passe d'abord par l'existence d'un **Office public** chargé de garantir à la fois des prix suffisamment élevés, de veiller à une amélioration de la qualité et de la protection de l'environnement, mais aussi chargé de maintenir de nombreuses exploitations à taille humaine sur l'ensemble du territoire, stoppant ainsi la désertification rurale et ses désastres.

Cet objectif de maintien d'un plus grand nombre d'exploitations à taille humaine exige en plus le retour au "**Système du Quantum**" qui garantit les prix agricoles jusqu'à un plafond de production par exploitation au delà duquel les prix ne sont plus garantis. Cela permet d'éviter le côté pervers du système d'aide actuel qui,

finalement, aboutit à éliminer peu à peu les petites et moyennes exploitations.

En outre, pour le consommateur, les conséquences seraient minimales : en effet, même une variation forte de 10 % des prix des produits agricoles, n'aurait au final qu'un impact infime (+ 0,3 %) sur le budget d'un ménage moyen *.

Et que penser du Traité constitutionnel européen ?

On ne peut que constater hélas que ce traité tourne le dos aux objectifs que nous venons d'évoquer :

- l'objectif de maintien d'une population agricole nombreuse est totalement absent,
- l'objectif de garantir des prix agricoles élevés est lui aussi totalement absent, et même rendu impossible puisque toute préférence communautaire est à terme rendue impossible par l'art. III-314 qui exige des représentants de l'Union "*la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux...*". La politique agricole commune a fait son temps !

Par contre le grand objectif affiché est de poursuivre dans le sens d'une agriculture productiviste (art.III-227), un modèle pourtant largement en cause dans les graves crises sanitaires et écologiques que nous connaissons. ■

* La plupart des produits agricoles ne représentent aujourd'hui que 10 à 15 % des prix des produits agro-alimentaires achetés par le consommateur, et le "panier de la ménagère" ne représente lui-même que 15 à 20 % des dépenses des ménages.



La parabole de la grenouille chauffée

Voici un conte riche d'enseignement, écrit par Olivier Clerc, écrivain et philosophe.



« Imaginez une marmite remplie d'eau froide dans laquelle nage tranquillement une grenouille. Le feu est allumé sous la marmite, l'eau chauffe doucement. Elle est bientôt tiède. La grenouille trouve cela plutôt agréable et continue à nager. La température continue à grimper. L'eau est maintenant chaude. C'est un peu plus que n'apprécie la grenouille, ça la fatigue un peu, mais elle ne s'affole pas pour autant. L'eau est cette fois vraiment chaude. La grenouille commence à trouver cela désagréable, mais elle s'est affaiblie, alors elle supporte et ne fait rien. La température continue à monter jusqu'au moment où la grenouille va tout simplement finir par cuire et mourir, sans jamais avoir fait quelque chose pour s'extraire de la marmite. Si la même grenouille avait été plongée directement dans l'eau à 50°, elle aurait immédiatement donné

le coup de patte adéquat qui l'aurait éjectée aussitôt de la marmite. »

Cette expérience montre que, lorsqu'un changement s'effectue d'une manière suffisamment lente, il échappe à la conscience et ne suscite la plupart du temps aucune réaction, aucune opposition, aucune révolte.

Si nous regardons ce qui se passe dans notre société depuis quelques décennies, nous subissons une lente dérive à laquelle nous nous habituons. Des tas de choses qui nous auraient horrifiées il y a 20, 30 ou 40 ans, ont été peu à peu banalisées, édulcorées, et nous dérangent mollement à ce jour, ou laissent carrément indifférents la plupart des gens.

Au nom du Progrès et de la science, les pires atteintes aux libertés individuelles, à la dignité

du vivant, à l'intégrité de la nature, à la beauté et au bonheur de vivre, s'effectuent lentement et inexorablement avec la complicité constante des victimes, ignorantes ou démunies.

Les noirs tableaux annoncés pour l'avenir, au lieu de susciter des réactions et des mesures préventives, ne font que préparer psychologiquement le peuple à accepter des conditions de vie décadentes, voire dramatiques.

Le **gavage permanent** d'informations de la part des médias sature les cerveaux. Lorsque j'ai annoncé ces choses pour la première fois, c'était pour demain. Là, c'est pour aujourd'hui. **Alors, si vous n'êtes pas, comme la grenouille, déjà à moitié cuits, donnez le coup de patte salutaire avant qu'il ne soit trop tard !!!** ■

“Et si la France quittait l’Union Européenne ?” (vient de paraître)

Par Robert Clavijo, Comité de liaison de la CEI-SER

Comment éclairer nos compatriotes sur les pièges et les énormes enjeux de ce traité ? Comment mobiliser nos concitoyens de plus en plus tentés par l’apolitisme et l’abstention ? C’est dans cette optique que, lors de nos journées d’été 2004, la C.E.I. m’a chargé de rédiger un petit guide qui facilite la lecture critique du traité. Celui-ci vient tout juste de paraître. En voici quelques idées.

Leréférendum sur le projet de Constitution européenne exigerait en effet que nous lisions tous le texte avant de voter. Mais ce texte est long (448 articles plus de 100 pages), dense, souvent obscur et bourré de pièges habilement dissimulés. A titre d’exemples, ce projet fonde sans le dire un Etat supranational. Il programme sans l’avouer la disparition des Etats nationaux. Il étrangle les services publics sans jamais les mentionner. Il abroge la laïcité sans paraître y toucher...

Les institutions européennes et les traités européens passent pour des matières complexes et inaccessibles aux citoyens ordinaires. Or il est indispensable et urgent que les citoyens se réapproprient la politique et notamment la politique européenne car c’est à ce niveau que se décide aujourd’hui le sort de la France.

Le débat sur le projet de constitution européenne oscille entre des oppositions fondamentales qu’on n’explique guère au grand public : **Europe des régions ou Europe des nations ? Libre-échange ou protectionnisme ? Intégration européenne forcée ou libre coopération internationale ?**

Certaines controverses se développent dans la plus extrême confusion. A croire que la France n’est pas le pays de Descartes. Ainsi droite et gauche s’empoignent sur les modalités de la prétendue « décentralisation » alors

qu’en réalité, à tous les niveaux, depuis les communes jusqu’aux instances européennes, c’est une centralisation qui s’opère, éloignant des citoyens les niveaux de décision.

Certaines réalités sont délibérément cachées aux citoyens parce qu’ils craignent la vigueur de leur réaction s’ils venaient à l’apprendre. Ainsi on déplore le développement des délocalisations tout en dissimulant que le projet constitutionnel européen (comme les précédents traités) organise sciemment la fuite des capitaux et les délocalisations d’entreprises. Tout un chœur de pleureuses larmoie sur les dysfonctionnements de la Poste, d’EDF et de la SNCF, mais on cache les articles des traités européens qui planifient l’étranglement des services publics.

On bavarde sur le **déficit démocratique des institutions européennes** mais on ne dit mot sur la manière dont le projet de Constitution organise la disparition des démocraties nationales au profit d’organismes supranationaux despotiques, non élus et non responsables devant les citoyens. Face au voile islamique, on invoque la laïcité comme une valeur sacrée de la République mais on ne dit pas que la France est le seul Etat laïque d’Europe et que la laïcité, exception française, ne peut survivre à la dissolution de la France dans l’U.E.

Enfin, pour obtenir l’adhésion populaire

à l’intégration européenne, on n’hésite pas, dans bien des domaines, à travestir les réalités, à nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

On nous fait miroiter l’avènement d’une « Europe sociale » alors qu’elle est incompatible avec le libre-échange inhérent à l’U.E. et au projet constitutionnel.

On nous présente la « **Charte des droits fondamentaux** » comme une gigantesque avancée sociale alors que cette charte permet au contraire de réduire à presque rien nos droits actuels.

On nous affirme que l’unification de l’Europe permettra de faire échec à **l’impérialisme américain** alors que le projet constitutionnel interdit explicitement toute opposition de l’U.E. aux USA.

On nous assure que l’intégration européenne, c’est l’instauration de la paix alors que le projet constitutionnel oblige l’U.E. à se militariser et à participer aux aventures militaires de l’OTAN sous le commandement des USA. ■

L’ouvrage de près de 120 pages est vendu en Librairie à 15 Euros (éd. François-Xavier de Guibert).

Contact : Robert Clavijo, 1bis rue Auber 34500 Béziers. Tél. 04 67 76 28 56

A votre demande, je peux me déplacer pour animer des conférences-débats.

N’oubliez pas de réserver les dates des JOURNEES D’ETE de la CEI qui auront lieu du 25 au 28 Août 2005 à Nasbinals (Lozère)

Pour soutenir notre action, adhérez ou faites un don...

Merci de renvoyer le coupon ci-dessous à Sandrine Maréchal - 9 bis, av. de la Gaillarde - Bât. I - 34000 Montpellier - Tél. : 04 67 10 92 99

NB : Votre versement est déductible de l’impôt sur le revenu à 60 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable et de 7500 Euros par personne et par an pour un parti politique. Un reçu-fiscal édité par la Commission des Comptes de Campagnes et Financements des Partis Politiques (CCFP) vous sera adressé. Seuls les reçus pour des versements supérieurs à 3000 Euros mentionnent le nom du parti politique.

Nom, Prénom..... Adresse.....
Code Postal, Commune Tél.:..... Port. :.....
Fax :..... Courriel :

En accord avec les grandes orientations de la Confédération des Ecologistes Indépendants, je demande mon adhésion pour l’année 2005 et j’envoie un chèque à l’ordre de l’AFCEI de 35 Euros / 15 Euros pour les étudiants, chômeurs... ;

Je fais un don deEuros. **Soit au total = Euros,** Date et signature :